

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 13 septembre 2017

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 21

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance,*
2. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01/08/2017,*
3. *Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie – programme 2017,*
4. *Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire de Rozay*
5. *Mise en place du RIFSEPP (nouveau régime indemnitaire des agents),*
6. *Choix d'un organisme bancaire pour l'achat de l'immeuble de la Poste,*
7. *Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) pour l'abattage d'arbres boulevard Lafayette et boulevard Gambetta,*
8. *Demande de retrait de la Commune de Tigery du SyAGE,*
9. *Questions diverses.*

Le Mardi 19 septembre 2017, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE:

M. PERCIK Patrick, Maire,

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BOGHE Fabienne, Mr DELAVAU Jean-Claude, Adjoint
au Maire

Mr REGNAULT Henri, Mr BLANCHARD Maurice, Mme DUTARTRE Sonia, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme BLOND Anne-Marie, Mme MICHALOWSKI Sylvie, Mr LEPROUST Thierry, Mme MICHARD Céline, Mr NASSAU Frédéric, Mme AREVALO Valérie, Mme VANDERNOT Antonia, Mr SENOTIER Michel Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr MOUSSU Anthony pouvoir à M. PERCIK Patrick
Mme CONSEIL Jocelyne pouvoir à Mme MISZCZAK Brigitte
Mr PETER Jean-Pierre pouvoir à M. LEPROUST Thierry
M LEMAIRE Francis pouvoir à Mme VANDERNOT Antonia

ABSENTS EXCUSES :

Mr DENEST Bernard
Mr DESWARTE Christian

Formant la majorité des membres en exercice.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia, Secrétaire

M. BLANCHARD Maurice a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point n°5 à l'ordre du jour « *Mise en place du RIFSEPP (nouveau régime indemnitaire des agents)* » sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/08/2017 :

Monsieur le Maire procède au vote.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

N° 1325 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE-PROGRAMME 2017 :

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de poursuivre la rénovation des rues de Rozay-en-Brie.

L'entreprise devra procéder à l'exécution de travaux de démolition de voiries, de création de nouveaux réseaux, de réfection de voiries et de mise en place de terre végétale pour l'accueil de plantations diverses sur les rues suivantes :

2017 : rue Saint Roch

2018 : chemin qui mène aux étangs

Une consultation a été lancée le 09/08/2017 sur le support Marchés Online.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 29 août 2017 à 12h00. Quatre entreprises ont répondu dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août pour ouvrir les plis et les transmettre à notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la Société Technys, pour analyser la valeur technique et les propositions financières de chaque candidat. La commission s'est réunie, de nouveau, le 11 septembre pour le choix de l'entreprise.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 40 points
- Valeur technique : 60 points

QUATRE (4) entreprises ont remis une offre :

Enveloppe	Entreprise	Montant (HT)	Montant (TTC)
01	ALPHA TP	151 187.70	181 425.24
02	COLAS IDF	126 861.95	152 234.34
03	TP 2000	141 667.27	170 000.72
04	TP GOULARD	179 913.25	215 895.90

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre se porte à **133 745,00 € HT. (160 494.00 € TTC)**

Analyse des offres, par notre AMO, pour les travaux de Voirie- Programme 2017

Les résultats de la présente analyse se résument ainsi :

Désignation	Pondération	ALPHA TP	COLAS IDF	TP 2000	TP GOULARD
Valeur Technique	60%	50.00	56.50	51.00	49.00
Prix	40%	33.56	40.00	35.82	28.21
Total	100%	83.56	96.50	86.82	77.21
Classement		3	1	2	4

Après étude, la commission d'appel d'offres propose, au Conseil Municipal, un classement des candidats comme suit :

Enveloppe	Entreprise	NOTE (/ 100)	Classement
02	COLAS IDF	96.50	01
03	TP 2000	86.82	02
01	ALPHA TP	83.56	03
04	TP GOULARD	77.21	04

La société COLAS ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de choisir cette entreprise pour les travaux de voirie-Programme 2017 pour un montant de 126 861.95 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir la société COLAS pour les travaux de voirie-Programme 2017 pour un montant de 126 861.95 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N° 1326 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE ROZAY:

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire ont été réalisés en 2013 des rez-de-chaussée et 1^{er} étage du bâtiment « filles » côté rue, soit 12 fenêtres et en 2015 sur ce même bâtiment côté cour, soit 20 fenêtres et 2 portes.

Nous devons cette année réaliser une 3^{ème} tranche de travaux pour remplacer des fenêtres et portes.

Une consultation a été lancée le 21/06/2017 sur le support Marchés Online.

La date limite de réception des offres était fixée au 12 juillet 2017 à 17h00. Deux entreprises ont répondu dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre pour analyser la valeur technique et les propositions financières de chaque candidat.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 40 points
- Valeur technique : 40 points
- Délais d'exécution : 20 points

Après étude, la commission d'appel d'offres propose, au Conseil Municipal, un classement des candidats comme suit :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
SARL BATI FENETRES	48 637.00 €	58 364.40 €
SARL BT RESTOR	49 959.24 €	59 951.09 €

Points attribués aux candidats :

	Détails techniques (40)	Prix des prestations(40)	Délais (20)	Total des points	classement
SARL BATI FENETRES	40	40	18	98	1
SARL BT RESTOR	40	38.94	18	96.94	2

La SARL BATI FENETRES ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de choisir cette entreprise pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire pour un montant de 48 637.00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir la SARL BATI FENETRES pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire pour un montant de 48 637.00 €HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

N° 1327 : CHOIX D'UN ORGANISME BANCAIRE POUR L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE:

Monsieur le Maire informe, que comme convenu lors du conseil municipal du 30 juin 2017, il a contacté deux banques : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne pour l'obtention d'un prêt de 350 000.00€ pour l'achat de l'immeuble de la Poste.

Le tableau comparatif des offres est le suivant :

	Durée	Taux	Echéances trimestrielles	Intérêts cumulés
CREDIT AGRICOLE	15 ans	1.23 %	6 396.94 €	33 816.10 €
	20 ans	1.52 %	5 081.89 €	56 550.70 €
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	1.23 %	6 396.94 €	33 816.11 €
	20 ans	1.55 %	5 096.51 €	57 720.73 €

La périodicité de remboursement sera trimestrielle.

Monsieur le Maire demande de délibérer pour :

- approuver la souscription de cet emprunt d'un montant de 350 000€ avec un de ces établissements bancaires en vue du financement de cette opération,
- de l'autoriser à négocier les conditions financières, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de prêt.

Après débat,

Le Conseil Municipal,

A 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. SENOTIER Michel) :

DECIDE de retenir la société Crédit Agricole pour l'opération relative à l'acquisition de l'immeuble de la Poste, pour un prêt d'un montant de 350 000.00€, sur une durée de 15 ans, au taux de 1,23% pour un remboursement sur une périodicité trimestrielle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ainsi que le contrat de prêt avec la société Crédit Agricole.

N° 1328 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) POUR L'ABATTAGE D'ARBRES BOULEVARD LAFAYETTE ET BOULEVARD GAMBETTA :

Monsieur le Maire rappelle que le PDIPR est une compétence confiée aux Départements par la loi du 22 juillet 183 (articles 56 et 57) complétée par la circulaire interministérielle du 30 août 1988. En Seine et Marne, la mise en place du PDIPR a été votée le 26 juin 1991. Le PDIPR a pour objectif de protéger les chemins ruraux.

Monsieur le Maire expose que le projet communal pour l'abattage de 45 marronniers du Bld Lafayette, 102 tilleuls Bld Gambetta et dont le coût prévisionnel s'élève à 30 730€ HT soit 35 193€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le domaine de la végétalisation écologique.

Détail du projet :

Abattage de 45 marronniers et 102 tilleuls : **13 900€ HT** soit **16 680€ TTC**
Plantation de 170 « Tilia Cordata » : **16 830€ HT** soit **18 513€ TTC**

Monsieur le Maire précise que le taux de subvention peut varier de 30, 45, 60 à 80% en fonction du cumul des types d'opérations mis en œuvre. Le plafond de la subvention ne peut excéder 35 000€ au total.

Monsieur le Maire vous demande de l'autoriser à :

- solliciter une subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) 2017
- effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe

Que l'hôtel des 3 Epis est toujours en vente, qu'il n'a pas d'autre information sur le projet de création d'un CAO.

Que M. SENOTIER Michel désapprouve l'action du Conseil Municipal du 01/08/2017.

Monsieur le Maire remercie la commission animation présidée par Mme BOGHE, les élus, les bénévoles pour l'organisation :

- du vide grenier de septembre au profit des enfants
- du forum des associations

Il remercie également :

- les Présidents et membres des associations, leur engagement bénévole qui participe au dynamisme local
- les commerçants de l'UCAR pour la deuxième édition du repas champêtre au square Jacques Picard

La séance est levée à 21 heures 10 minutes

Patrick PERCIK